

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COMITE SYNDICAL DU SIVOS
Follainville-Dennemont / Drocourt
DU 10 juin 2024 :

Délibération n°01-2-2024 – PROJET D'ECOLE DES FARFADETS « AMENAGER L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR POUR RENDRE LES ELEVES ACTEURS DE LEURS APPRENTISSAGES ET AMELIORER LEUR BIEN ETRE. »

Monsieur le Président rappelle au comité syndical le projet de l'équipe pédagogique de l'école maternelle les Farfadets évoqué lors du comité syndical du 4 avril, qui souhaitait réaliser un aménagement de l'environnement extérieur pour rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages et améliorer leur bien-être.

Le projet a pour objectif de stimuler la curiosité des élèves autour des sciences et de la résolution de problèmes concrets pour améliorer le bien-être, l'égalité et l'excellence des élèves.

Les résultats seront mesurables au niveau des évaluations de GS et de CP pour la résolution de problème, le langage, la lecture, l'écriture et la prise de parole à l'oral (éloquence). Les enseignantes souhaitent s'engager dans une démarche de changement de leurs pratiques pédagogiques en se formant à la pédagogie de l'école dehors et à la démarche scientifique en classe.

Les apprentissages s'articuleront autour de 4 modalités différentes, pour varier les pratiques :

- **Des coins sciences** en classe pour amorcer des activités, mener des investigations, des recherches ou réinvestir au quotidien
- **Une salle de classe en extérieur** pour travailler différemment, expérimenter et s'exercer dans un espace ouvert, découvrir la biodiversité d'un lieu de proximité, au moins une fois par semaine. La pédagogie de classe dehors permet d'aborder différemment les apprentissages de tous les domaines et de travailler en transversalité.
- **Une bibliothèque nature commune** qui permet de s'installer en groupe pour chercher des réponses ou des informations sur un sujet qui nous intéresse. Des assises qui permettent de prendre goût) la lecture en s'installant confortablement à l'intérieur ou à l'extérieur. Cela permettra de la PS au CP d'enrichir le lexique des élèves, pour qu'il devienne de plus en plus précis avec des livres documentaires adaptés et des albums de jeunesse choisis.
- **Des sorties mensuelles en forêt, au parc ou en bord de Seine** pour découvrir la biodiversité locale (végétaux, insectes, oiseaux, champignons...) et son changement au fil des saisons.
Ces sorties permettent aux enfants d'apprendre à regarder autour d'eux, à se poser des questions.

Pour les besoins matériels de ce projet, des devis avaient été établis :

- 44 536 € pour l'achat de matériel
- 3 910 € pour les intervenants extérieurs

Ce projet, subventionnable à 100 % par l'éducation nationale a reçu un avis favorable d'une commission qui s'est réunie le 16 mai 2024, mais seulement partiellement sur le projet initial. Ainsi, seulement une enveloppe de 16 000 € a été retenue contre les 44 536 € demandés.

Le versement de la subvention financière de l'éducation nationale se déroulerait en deux temps :

- Versement d'une avance de 30 % de la somme à la signature de la convention soit 4 800 €
- Versement du solde à réception de factures et état des dépenses payées dans les délais réglementaires de mandatement soit 11 200 €.

Le SIVOS, s'il ne pouvait couvrir l'avance de fonds sur le projet initial de 44 536 € dispose en revanche d'une trésorerie suffisante pour couvrir l'avance de fonds à hauteur de 11 200 €.

Aussi, Monsieur le Président demande au comité syndical de l'autoriser à signer la convention avec l'éducation nationale afin de mettre en place ce projet qui serait une formidable opportunité pour la maternelle de mettre en place de nouvelles méthodes d'apprentissage aux élèves.

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,**

Vu le CGCT ;

Ouï le rapport de Monsieur le président ;

Considérant l'intérêt du projet présenté par l'école les Farfadets et le financement à 100% de celui-ci porté par l'état et l'éducation nationale ;

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement avec l'état dans le cadre du fonds d'investissement pédagogique annexée à la présente délibération ;

Décide l'inscription des crédits nécessaires au chapitre 21 compte 2188 pour un montant de 16000 €

Délibération n°02-2-2024 DECISION MODIFICATIVE n°1

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'une erreur s'est glissée dans la maquette du budget primitif votée le 4 avril 2024. En effet, la dépense prévue en investissement relative au projet d'école pour 5000 € n'a été inscrite ni en dépense ni en recette sur la maquette alors que toutes les délibérations et participations communales le prévoyait. Il s'agit donc d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier conformément aux délibérations. Monsieur le Président précise que cette modification n'a pas d'incidence sur les participations des communes qui ont été votées lors de la réunion précédente.

D'autre part, il convient également de procéder à une décision modificative pour inscrire le projet d'école pour 16 000 € en dépenses et en recettes pris en charge à 100% par la subvention de l'Etat.

Chapitre	Compte	Objet	Montant	Chapitre	Compte	Objet	Montant
21	2188	Projet CNR école Les Farfadets	21 000 €	13	1321	Subvention de l'État	16 000 €
				13	13248	Participation communales	5 000 €
TOTAL			21 000 €				21 000 €

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif du SIVOS

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits, telles que figurant ci-dessus pour faire face aux opérations financières et comptables du syndicat au cours de l'exercice 2024 ;

A l'unanimité

Adopte la décision modificative présentée

Publié le 12 juin 2024

Le Président,

Sébastien LAVANCIER

SIVOS
FOLLAINVILLE-DENNEMONT-DROCOURT
MAIRIE
78100 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél 01 34 77 25 02